

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 24 février 1960, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Balcer, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*\*Avis de motion n° 21*), en date du 8 février 1960, demandant la copie de la lettre que le ministre des Transports a adressée, en février 1959, aux maires des municipalités de la rive sud, en face de Montréal, au sujet de la construction de ponts sur le fleuve Saint-Laurent, entre l'île de Montréal et la rive sud.

Par M. Balcer,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (*\*Avis de motion n° 44*), en date du 15 février 1960, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959 entre le gouvernement, ou l'un de ses organismes ou l'une de ses divisions, et toute personne ou groupement, relativement à la participation des bandes indiennes au programme favorisant les travaux municipaux d'hiver.

Par M. Balcer,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre (*\*Avis de motion n° 54*), en date du 8 avril 1959, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports d'inspecteurs, accords, contrats et autres documents échangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1955 entre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, le ministère des Transports ou tout autre ministère du gouvernement et toutes personnes, relativement à l'entreprise de travaux au pont Mercier, à Montréal (P.Q.).

Par M. Harkness, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire de la correspondance échangée depuis le 30 décembre 1959 jusqu'au 20 janvier 1960 entre le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Agriculture de la province du Manitoba au sujet du programme de soutien à l'égard des œufs.

---

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.